

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0768**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Cession, à titre onéreux, de 11 lots de copropriétés situés dans le centre commercial place Guy Môquet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Blandine Collin

**Président** : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0768**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Développement urbain - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Cession, à titre onéreux, de 11 lots de copropriétés situés dans le centre commercial place Guy Môquet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération ZAC Mas du Taureau fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte de la cession**

Le quartier prioritaire politique de la Ville Vaulx-en-Velin Grande Ile, dont le Mas du Taureau fait partie, a été retenu le 15 décembre 2014 par le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain. Par délibération du Conseil n° 2019-3645 du 24 juin 2019, la Métropole a confié la réalisation de la ZAC Mas du Taureau à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

La ZAC porte sur une surface d'environ 390 000 m<sup>2</sup> au sein du territoire de la Grande Ile et du Grand projet de Ville. Le projet d'aménagement vise la construction d'environ 1 300 logements neufs, d'environ 26 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activité, d'une polarité commerciale de proximité, d'une offre de locaux dédiés à la formation professionnelle ainsi que la restructuration de l'ensemble des espaces publics du quartier et la construction d'équipements publics de superstructure.

La démolition du centre commercial situé place Guy Môquet est nécessaire pour mettre en œuvre ce projet.

Depuis 2005, la Métropole de Lyon a acquis en réserve foncière des biens immobiliers au sein de ce périmètre d'opération dont des lots de copropriété dans le centre commercial.

Conformément à l'article 3-3 du traité de concession relatif aux missions de l'aménageur en matière d'acquisitions foncières, ces lots doivent désormais être revendus en totalité à la SERL qui se chargera des transferts et évictions commerciales, de la démolition du centre commercial puis du projet d'aménagement d'ensemble.

**II - Désignation des biens cédés**

À ce titre, conformément à l'article 11-1-2 du traité de concession, il est proposé au Conseil la cession à la SERL de 11 lots de copropriété situés dans le centre commercial de la ZAC Le Mas du Taureau pour une superficie totale de 2 896,50 m<sup>2</sup> tels que :

Copropriété Nord :

- lot 2 : local vide (ex SMT Coiffure),
- lot 7 : tabac du Mas,

- lot 10 : Panier d'Orient,
- lot 14 : local vide (ex. infirmiers),
- lot 16 : pharmacie.

Copropriété Sud :

- lot 2 : auto-école,
- lot 3 : Best.T (restauration),
- lot 5 : Fast-Food (restauration),
- lot 6 : Mas Coiffure,
- lot 8 : vacant (ex-laboratoire d'analyse),
- lot 9 : Leader Price.

### III - Conditions de la cession

Conformément à l'article 13-5 du traité de concession et aux termes de la promesse de vente, la Métropole céderait les biens désignés au prix de 3 126 000 €.

Compte tenu des travaux de mise aux normes de l'établissement recevant du public en cours dans le lot 9 de la copropriété Sud (magasin Leader Price), il est convenu, avec la SERL, une réitération de l'acte à l'achèvement desdits travaux, prévu à l'automne 2021.

Conformément aux termes du traité de concession et de son premier avenant, le paiement par la SERL interviendra en 2033, au terme de l'opération d'aménagement ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) du 21 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 3 126 000 € de 11 lots de copropriété d'une superficie totale de 2 896,50 m<sup>2</sup> situés place Guy Môquet, conformément au traité de concession confié à la SERL pour la mise en œuvre de la ZAC du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 24 juin 2019, pour un montant de 49 291 940 € en dépenses et 22 475 € en recettes sur l'opération n° OP06O5190.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2033 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 3 126 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 1 289 977,56 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 21321 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP06O2751.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266448-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---